



Service : Sports
J-N.V./J.F/S.F
N°DC-2023-006

Envoyé en préfecture le 18/01/2023
Reçu en préfecture le 18/01/2023
Publié le 
ID : 059-215903832-20230113-DC_2023_006-AU

République Française
Département du Nord

Ville de Marly

DÉCISION DU MAIRE

Objet : Renouvellement de l'adhésion au réseau « Terres de jeux en Nord » du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) du Nord

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu la délibération n°20-09 en date du 03 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la Municipalité de renouveler son adhésion au réseau « Terres de jeux en Nord » du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) du Nord pour l'année 2023.

DÉCIDE

De verser la cotisation correspondant au renouvellement de l'adhésion au réseau « Terres de jeux en Nord » du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) du Nord pour l'année 2023, représenté par Monsieur Jean COSLÉOU, Président, 26 rue Denis Papin, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ.

La collectivité prendra en charge le coût de l'adhésion pour un montant de 1 000 € (Mille euros).

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 13 Janvier 2023

**Le Maire,
Jean-Noël VERFAILLIE**

*Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le
et de la publication le*